

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CARLIPA

ARRÊTE TEMPORAIRE DE PERMISSION DE VOIRIE
RD 126/ROUTE DE VILLESPIY

INTERDICTION DE STATIONNEMENT DEVANT LE N°5

Monsieur Serge SERRANO, Maire de la commune de CARLIPA, Aude,

VU la demande en date du 9 mai 2025 par laquelle M. Christophe GOUJON, sollicite l'autorisation de stationner une camionnette de 16 m3 devant le n°5 route de Villespy (RD 126) le samedi 17 mai 2025 afin de poser une porte.

VU le Code de la Voirie routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L131-1 et L131-2

ARRÊTE

Article 1 : M. Christophe GOUJON est autorisé à stationner une camionnette de 16 m3 devant le n°5 route de Villespy, le samedi 17 mai 2025 afin de poser une porte.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit devant le n°5 route de Villespy, RD 126, le samedi 17 mai 2025.

Article 3 : Cette réglementation est autorisée sous réserve que la sécurité de tous les usagers soit assurée et que la signalisation soit faite sur les lieux, par les soins du pétitionnaire.

Article 4 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. Celle-ci sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera pour avis transmis à la DT du Lauragais et inscrit au registre des arrêtés de la mairie.

Fait à Carlipa, le 09 mai 2025

Le Maire,
Serge SERRANO



Département :
AUDE

Commune :
CARLIPA

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/625
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 09/05/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC AUDE
Centre des Finances Publiques Place
Gaston Jourdanne 11807
11807 CARCASSONNE CEDEX 9
tél. 04 68 77 44 79 -fax
ptgc.aude@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

statutairement interdit

